

La lettre de CLAIR-Paris

Centre japonais des collectivités locales ■ www.clairparis.org

2009
n° 69



財団法人自治体国際化協会

Relations franco-japonaises
Signature du pacte de jumelage
entre Niigata et Nantes

Conférence

Lutte contre la perte d'autonomie
dans le département d'Ibaraki

Administration

Le Programme d'étude
de l'administration locale japonaise

Activités

Retour sur les activités de CLAIR Paris



2
4
6
8

Niigata,

ville partenaire de Nantes depuis 1999



M. Ayrault et M. Shinoda signant le pacte.

Nantes et Niigata ont procédé à la signature du jumelage officiel des deux villes, le 31 janvier 2009 à l'Hôtel de Ville de Nantes.

« Il y a 18 ans que Nantes et Niigata ont noué leur premier lien. Chez nous, en France, c'est l'âge de la majorité. Pour notre amitié, c'est celui de la maturité » annonce M. Jean-Marc Ayrault, député maire de Nantes. Dix-huit ans après leur première rencontre et dix ans après la signature d'un premier pacte de partenariat, Nantes et Niigata sont désormais devenues officiellement « villes sœurs » en présence du maire de Nantes, du maire de Niigata, M. Akira Shinoda, de l'ambassadeur du Japon en France, M. Yutaka Imura, ainsi que du président du Conseil municipal de Niigata, M. Kiyoshi Tamura.

Plus de 150 personnes dont les nombreux membres des associations, des délégations japonaises, ainsi que les citoyens de Nantes se pressent dans la salle pour assister à cette cérémonie solennelle marquant l'aboutissement de dix-huit années de relations. Coïncidant avec l'édition 2009 de la *Folle Journée*¹ de Nantes, l'atmosphère est propice à la célébration festive et musicale.

Les prémices de ce jumelage ont débuté en 1991 grâce à une première prise de contact de deux associations, *Atlantique Japon* et *Association Niigata-France*. Cette rencontre a immédiatement scellé une relation amicale entre ces citoyens qui ont œuvré pour rapprocher leur ville respective. Par la suite, de nombreux échanges artistiques, événementiels, éducatifs et sportifs ont été organisés par les deux villes grâce à l'implication des associations. Comme l'exprime fièrement M. Akira Shinoda, maire de Niigata, « de tels échanges de citoyens qui se concrétisent par un jumelage sont rares au Japon ». M. Yutaka Imura, ambassadeur du Japon, « considère que les liens profonds entre Nantes et Niigata sont un partenariat idéal car ces relations ne se limitent pas aux dialogues entre les responsables municipaux mais intègrent égale-

Création de M. Mabit après son stage à Niigata.



ment les échanges de citoyens, étudiants, artistes... » Par exemple, les musées des Beaux Arts des deux villes ont mis en place des prêts d'œuvres d'art et des échanges réguliers entre les conservateurs.

M^{me} Karine Daniel, adjointe au maire de Nantes pour les relations internationales, confirme cette volonté de partenariat. Les deux mairies ont institué depuis 2008 un échange de fonctionnaires sous forme de séjour d'étude et de recherche d'une durée d'un mois. Ainsi, M. Komatsu, spécialisé en environnement et gestion des déchets, est venu étudier ces thèmes et, en particulier, la préservation des zones protégées humides, symboles du respect de l'environnement à Nantes. M. Mabit, ingénieur du service des espaces verts et de l'environnement a été accueilli à Niigata afin de préparer la participation de la ville aux *Floralies*. Il a aussi étudié sur place la politique environnementale puis a réalisé devant la mairie de Nantes une création inspirée des bonsaïs, symbolisant les liens entre les deux villes (voir photographie ci-dessous). Plus récemment, M^{me} Abe du service d'état civil et de l'accueil des étrangers, a effectué des recherches en février 2009 concernant les structures nantaises dans ce domaine. Ce programme d'échange devrait être prochainement intensifié afin d'augmenter de plusieurs mois la durée du stage et d'intégrer une formation linguistique préalable.

Le statut de « ville sœur » permettra à Nantes de se placer au cœur du réseau des villes franco-japonaises. Culture, enseignement supérieur, économie, champ associatif : les initiatives développées entre Nantes et Niigata s'inscrivent dans des actions concrètes comme les échanges culturels et artistiques concernant la *Folle Journée*, le programme *Estuaire*, les *Rendez-vous de l'Erdre*... À ce propos, M^{me} Rieko Ishizuka, directrice des relations internationales, nous confirme la participation de Niigata aux *Floralies* en mai 2009 ainsi qu'un nouveau projet pour présenter Nantes aux citoyens de Niigata.

M^{me} Christine Renard, responsable des échanges avec Niigata au sein de Nantes Métropole, nous explique les nombreux partenariats dans le domaine de l'enseignement supérieur. Les Universités de Nantes et Niigata ont signé le 29 octobre dernier, lors des *Journées Japon*, une convention de partenariat qui implique à la fois l'IRRFLE (Français langue étrangère) et l'UFR de

langues. La langue japonaise est, en effet, enseignée en seconde langue vivante par un Maître de conférences japonais. La Commission Asie Pacifique de l'Université envisage la création, à plus long terme, d'un pôle d'enseignement des langues orientales. En ce qui concerne l'enseignement artistique, l'école des Beaux Arts de Nantes entretient des relations étroites avec l'Institut du Design de Nagaoka. Parmi les réalisations de 2008, il convient de citer tout particulièrement le partenariat mis en place entre la section BTS « Design d'espace » du Lycée Livet avec la section artistique de l'Université de Niigata.

M. Kiyoshi Tamura, président du Conseil municipal, affirme avec enthousiasme que le jumelage n'est pas une finalité mais un point de départ. Il souhaite voir les échanges se diversifier et se renforcer, notamment, dans les domaines tels que l'urbanisme, les transports publics et les événements culturels. Ce jumelage, clôturant le cent-cinquantième anniversaire des relations diplomatiques entre la France et le Japon, ouvre un nouveau chapitre du partenariat Nantes-Niigata.

Journée Japon sur l'île de Versailles

À la suite de la signature du pacte de jumelage à l'Hôtel de ville de Nantes, l'association Atlantique Japon a organisé la *Journée Japon* sur l'île de Versailles afin de célébrer cet événement. Au cœur de l'île, un bâtiment d'architecture traditionnelle entouré d'un jardin japonais offre un cadre privilégié aux diverses célébrations culturelles. L'intérieur, décoré de nombreuses photographies représentant des paysages de Niigata, nous transporte au cœur de l'archipel nippon. Sous le cerf-volant de plusieurs mètres d'envergure, symbole du célèbre festival *Shirone Ôdako Gassen*, M. Olivier Drouin, président et co-fondateur d'Atlantique Japon, fait une présentation complète de Niigata, la ville qui l'a accueilli lorsqu'il était lycéen. La variété des images met en valeur les caractéristiques de la ville ainsi que le contraste entre paysages urbains et ruraux. Le centre-ville moderne, relié aux port et aéroport internationaux, se dresse aux confins des rizières dont la superficie totale est la plus importante surface rizicole départementale au Japon.

Bâtiment d'architecture japonaise sur l'île de Versailles.



Danse de l'éventail.

Le programme se déroule sous le signe de la convivialité et, l'amitié qui lie les membres des associations, gagne rapidement le millier de spectateurs. Tout d'abord, un duo de Melle Shiko Narushima, célèbre pianiste née à Niigata et résidant en France, avec M. Patrick Févai, violoniste et professeur au Conservatoire de Nantes, suivi de l'exposition photographique « Balade à Niigata », d'une démonstration de Kendo, d'un défilé de mode en kimono puis une danse de l'éventail par la délégation de Niigata, dont est membre l'épouse du maire. Les membres d'Atlantique Japon sont présents sur divers stands pour répondre aux questions des nombreux adolescents et étudiants exprimant leur joie « d'avoir le Japon à portée de main à Nantes ». La relève des interprètes bénévoles des deux associations est assurée !

M. Akira Shinoda, maire de Niigata, remercie tous les habitants car « les relations administratives ne suffisent pas pour établir des relations amicales, les échanges entre citoyens sont indispensables... Si vous rencontrez des citoyens de Niigata qui ne connaissent pas la ville de Nantes, je vous assure qu'ils ne sont pas *Niigatais* ! » conclut-il avec enthousiasme.

De la rencontre inopinée de deux associations

En 1991, Niigata-France, une association de citoyens francophiles de Niigata dont faisait partie l'épouse du précédent maire, a souhaité que leur ville se rapproche d'une collectivité territoriale française. Leur choix s'est porté sur la région nantaise, où ils avaient des relations personnelles puis, sur les conseils de l'ambassade de France à Tôkyô, une visite à Nantes a été organisée. La Ville de Nantes a fait appel à Atlantique Japon, association récemment créée, pour accueillir le groupe. Dès ce premier contact, des liens d'amitié se sont noués et ont permis la réalisation de plusieurs échanges culturels.

Comme l'explique M. Olivier Drouin, président co-fondateur, Atlantique Japon envisage de concentrer ces relations sur l'inter-culturalisme, l'enseignement de la langue et de la culture japonaises ainsi que les séjours chez l'habitant. Pour la plus grande joie de tous, *Passion Japon* sera reconduit en 2009 et probablement en 2010.

Les deux associations se sont jumelées en octobre 2008 et M. Tsutomu Honma, secrétaire général de Niigata-France, souhaite que les relations entre citoyens se renforcent davantage tout en continuant à privilégier la spontanéité des liens amicaux.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, la Coupe du Monde de football en France en 1998 fut l'occasion « d'officialiser » leurs échanges. Une délégation du département de Niigata se rendit à Nantes, ville coorganisatrice, afin d'étudier la réalisation de cet événement dans la perspective d'accueillir à son tour certaines rencontres de la Coupe du monde en 2002. Cette visite marquera l'ouverture officielle des relations entre les deux administrations. Suivirent divers événements comme la *Niigata Nantes Expo* à Nantes, puis la *Foire de Nantes* à Niigata, accompagnés de visites de délégations qui aboutirent à la conclusion d'un pacte de partenariat en juin 1999 à l'initiative de M. Yvon Chotard, adjoint au maire. Ce pacte a permis des échanges plus variés, par exemple, des concerts de musiciens de Niigata à l'occasion du *Rendez-vous de l'Erdre*, puis réciproquement, pour le *Bandai Jazz Festival* à Niigata. De plus, des événements culturels ont été organisés comme *Japon Fair* et *Passion Japon*.

La signature du pacte de jumelage le 31 janvier 2009 laisse présager de belles perspectives franco-japonaises...

¹ La *Folle Journée* est un événement culturel unique en son genre, conçu à Nantes en 1995, par le CREA (Centre de réalisations et d'études artistiques). Cette année, environ 270 concerts ont été organisés totalisant 121 000 entrées.

Niigata

Population : 800 000 habitants

Superficie : 730 km²

Situation géographique : ville portuaire de la Mer du Japon à l'embouchure du fleuve Shinano, située à 250 km au nord-ouest de Tôkyô. Cette région est réputée pour ses abondantes chutes de neige.

Caractéristique : la plus grande ville de la Mer du Japon mais aussi la plus grande surface rizicole départementale du pays.

Littérature : Yasunari Kawabata, prix Nobel de littérature en 1968, a écrit *Pays de Neige* lors de son séjour dans cette région.

Lutte contre la perte d'autonomie dans le département d'Ibaraki

Parmi diverses missions, CLAIR Paris s'efforce de faire connaître auprès d'acteurs locaux français, les actions les plus novatrices mises en œuvre au Japon par les collectivités locales japonaises. Pour servir cet objectif, nous avons dernièrement eu le plaisir de recevoir M. Mori, maire adjoint de la ville de Minamata (département de Kumamoto), ainsi que Monsieur Saito, directeur de l'action sociale en faveur des personnes âgées du département d'Ibaraki.

Le 29 janvier, à l'ENACT de Montpellier, M. Mori a présenté la politique environnementale de la commune de Minamata. M. Saito, quant à lui, a effectué deux interventions sur les mesures d'accompagnement du vieillissement de la population dans le département d'Ibaraki ; la première s'est tenue le 29 janvier, à la Mutuelle Nationale Territoriale à Paris, la seconde, le 30 janvier au Conseil général de l'Hérault. L'un et l'autre de ces exposés, par la richesse des pistes de réflexion qu'ils offraient, ont suscité un vif intérêt de la part des auditoires.

Dans cet article, nous vous proposons de découvrir plus spécifiquement la politique en faveur du troisième âge conduite dans le département d'Ibaraki (l'expression « troisième âge » désigne ici, les personnes de plus de 65 ans). Les compétences des collectivités territoriales en matière d'action sociale diffèrent quelque peu en France et au Japon. En effet, les collectivités territoriales japonaises gèrent directement divers secteurs d'action sociale, notamment celles en faveur du troisième âge. De plus, elles sont soumissionnaires de l'Assurance maladie et de l'assurance dépendance.

Au Japon, le vieillissement de la population et la dénatalité sont, depuis plusieurs années, des problèmes majeurs en matière de politique sociale. À ce jour, de nombreux dispositifs ont été mis en œuvre afin d'en pallier les effets. La France subit, elle aussi, une accélération du vieillissement démographique. D'ailleurs, l'expression « cinquième risque » est née de cette prise de conscience, s'agissant d'un nouveau secteur de protection sociale qui s'ajouterait à la maladie, la famille, les accidents du travail et les retraites. Le cinquième risque



M. Saito lors de son intervention au Conseil général de l'Hérault.

est également nommé le « risque dépendance » ou le « risque perte d'autonomie ».

Dans le département de l'Hérault, le vieillissement de la population constitue un enjeu crucial. En effet, les personnes âgées en retraite, sont de plus en plus nombreuses à établir leur domicile dans le sud de la France pour bénéficier d'un meilleur climat, avec une prédilection particulière pour ce département en bordure de la Méditerranée. Cette présentation fut organisée en réponse au vif intérêt du Conseil général de l'Hérault pour ce thème.

■ Dénatalité et vieillissement démographique : la situation actuelle au Japon

La population japonaise s'élève aujourd'hui à 127 millions d'habitants. D'après les statistiques nationales, la tendance démographique s'est inversée à la baisse en 2008, et pour 2055, la population est estimée à moins de 90 millions d'habitants. En 24 ans, le taux de vieillissement de la population est passé de 7 à 14 %. C'est un rythme sans équivalent dans le monde et 4,8 fois plus rapide que celui de la France. En 2008, la tranche des plus de 75 ans au Japon représente 10,4 % de la population totale.

Le département d'Ibaraki, situé au nord-est de Tôkyô, le long de l'Océan Pacifique, compte une population de 3 millions d'habitants pour une superficie de 6 000 km², étendue comparable à celle du département de l'Hérault. Les secteurs industriels et agricoles sont prospères et Ibaraki comporte un pôle de recherche consacré aux technologies de pointe, concentré sur la ville de Tsukuba. Les villes résidentielles sont regroupées au sud, mais dans la région montagneuse du nord du département, la dénatalité et le vieillissement démographique s'accroissent.

Dans le département d'Ibaraki, ces deux phénomènes progressent plus rapidement que dans le reste du pays qui connaît un rythme supérieur aux autres pays industrialisés. On estime qu'en 2030, la tranche des plus de 65 ans représentera 33,4 % de la population départementale. En raison de l'exode urbain et de la nucléarisation de la famille, le nombre de personnes âgées vivant seules augmente très rapidement : en 2008, ce nombre est 2,88 fois supérieur à celui de 1900. Pour endiguer ces problèmes, le département a lancé diverses politiques sociales qui ont permis de mettre en place des dispositifs d'aide personnalisée efficaces. Grâce à ces mesures, le taux de personnes reconnues comme requérant des soins par l'assurance dépendance a été réduit au plus bas niveau national. Le fait que de nombreuses personnes âgées vivent avec leurs enfants contribue également à diminuer ce taux.

■ Le programme 21 : un programme départemental destiné aux personnes âgées

Le département d'Ibaraki a initié un programme destiné aux personnes âgées intitulé « Programme 21 » qui définit les orientations relatives aux mesures en faveur du troisième âge. Ce plan comporte deux volets : le premier prévoit l'action sociale en faveur des personnes âgées, le second, un soutien aux organismes d'assurance dépendance implantés dans les communes.

Les trois grands axes de ce programme sont :

1. la création d'activités pour maintenir une bonne condition physique et mentale ;
2. un riche éventail de services d'assistance et de soins fondés sur les besoins réels des bénéficiaires ;
3. la création de communautés soucieuses du bien être des personnes.

Indexé sur la révision du dispositif de dépendance, ce programme est révisé tous les trois ans.

Dans le cadre de ce programme, le département d'Ibaraki met en œuvre des mesures d'aide afin que les personnes âgées puissent entretenir une bonne condition physique dans les différentes localités. Ces actions sont, soit directement prises en charge par le département, soit confiées à

des organismes rattachés et une attention particulière est portée à l'efficacité des budgets engagés.

Entretenir une bonne condition physique afin de prévenir la dépendance

Au Japon, la politique de santé publique et la politique d'action sociale privilégient le maintien à domicile des personnes âgées. La plupart des actions mises en œuvre concernent la prévention de la dépendance, par conséquent, les centres d'action sociale implantés dans les communes sont les principaux acteurs de la lutte contre la dépendance et la maltraitance des personnes âgées. Dès lors, le département d'Ibaraki s'applique à élever le niveau de compétence du personnel employé dans ces centres.

À 2008, 4 volumes d'un manuel de prévention de la dépendance ont été rédigés : « Amélioration de la motricité », « Amélioration de l'alimentation », « Amélioration des fonctions buccales », « Aide à la prévention des troubles psychiques et mentaux : repli sur soi, dépression, perte des facultés mentales ». Un manuel consacré au sujet de la maltraitance des personnes âgées a également été rédigé, complété d'un recueil répertoriant les cas constatés.

Dans sa lutte contre la dépendance, le département d'Ibaraki s'attache également à diffuser la pratique d'exercices de gymnastique visant au maintien d'une bonne condition physique afin de préserver l'autonomie des personnes âgées. Ils ont été conçus afin de leur permettre de poursuivre leur vie quotidienne sans perte d'autonomie. Les mouvements peuvent être effectués sans effort intense, assis sur une chaise et apportent, par la même occasion, une solution au manque d'exercice physique. En outre, certaines personnes âgées de plus de 60 ans, ayant acquis une bonne maîtrise de ces exercices, sont invitées à contribuer à leur diffusion en qualité d'animateur

Gymnastique pour le maintien d'une bonne condition physique.



local ». Ce système leur offre l'opportunité de participer à la vie de la communauté et, à la fin de l'année 2008, 2 273 personnes avaient suivi une formation dans le cadre de ce programme.

Parmi les nombreux circuits de marche à pied que compte le département, ceux qui étaient particulièrement adaptés aux personnes âgées et remplissaient tous les critères de sécurité requis ont été répertoriés sous l'appellation « Parcours Santé ». Le département a aménagé ces parcours et organise divers événements afin d'encourager les personnes âgées à pratiquer la marche à pied dans une atmosphère conviviale, en compagnie de leur famille, leurs amis ou d'autres personnes âgées. À l'heure actuelle, ce programme comporte 153 parcours. Citons également l'organisation d'événements sportifs destinés à des personnes de plus de soixante ans : concours de pétanque, compétitions de natation, matchs de croquet, de foot ou de tennis... Les meilleurs participants du département se rencontrent pour des compétitions nationales.

Une vie quotidienne active

Les personnes âgées possèdent toutes sortes de compétences qu'elles peuvent utiliser en participant à la vie de la communauté locale. Cette activité est doublement bénéfique car elle contribue à les maintenir en bonne condition physique et mentale. Le département d'Ibaraki a mis en place un dispositif intitulé « Banque des talents des seniors en pleine santé ». Les personnes âgées dotées de talents particuliers comme la pratique d'un instrument de musique, la maîtrise de tours de magie peuvent s'inscrire dans cette base de données. Ces seniors reçoivent des demandes émanant de structures telles que des résidences pour personnes du troisième âge, puis s'y rendent pour donner des spectacles. 127 personnes et groupes se sont inscrits à cette « banque des talents » depuis octobre 2007.

Par ailleurs, des comités dénommés « Comité des 100 seniors dynamiques » ont été mis en place dans cinq localités du département. Au sein de ces comités, les personnes âgées prennent l'initiative d'organiser diverses activités telles que des ateliers, des randonnées, des pièces de théâtre. Ces comités totalisent environ 600 adhérents.

Encourageant la formation tout au long de la vie, le département d'Ibaraki propose aussi des cours divers et variés : peinture, histoire, etc. Les personnes âgées manifestent une grande soif de connaissance et ces cours remportent un vif succès.

Une société locale basée sur l'entraide et l'assistance réciproque

Initiative originale du département d'Ibaraki, un système d'assistance de proximité a été mis en place depuis 1990 afin d'enrichir l'offre en matière de soins et services à domicile pour les personnes âgées ou à mobilité réduite. Les communes en sont les principaux acteurs et le département leur apporte son soutien. L'offre personnalisée de soins et services à domicile nécessite la formation d'une équipe spécifiquement adaptée à chaque personne. Par conséquent, l'équipe se compose de professionnels de la santé et d'assistants sociaux regroupés autour d'un coordinateur local. Les services proposés dans ce cadre couvrent des besoins que les assurances d'assistance ou les dispositifs d'action sociale pour les personnes à mobilité réduite ne peuvent satisfaire. Ces services sont dispensés par des voisins bienveillants et bénévoles qui veillent sur les personnes en situation de dépendance, s'assurent de leur sécurité, les aident pour des tâches rudimentaires telles que les travaux ménagers, les courses...

Il existe à l'échelle nationale des mesures de santé publique pour lutter contre les maladies cognitives telles que la sénilité, mais afin que les habitants du département aient conscience que la sénilité est une maladie, chaque année, le département consacre le mois de septembre à la sensibilisation de ce sujet. Ce programme d'information intitulé « Un mois pour comprendre la sénilité » propose de nombreuses rencontres, afin de sensibiliser les familles. De plus, les personnes souffrant de sénilité représentent une très lourde charge pour leurs proches, par conséquent, le département d'Ibaraki met à leur disposition un local afin qu'ils puissent se réunir une fois par mois pour se soutenir et se conseiller mutuellement.

Outre ces initiatives, le département encourage depuis 2003 l'obtention du troisième niveau d'un diplôme de formation destinée aux bénévoles sociaux et aidants familiaux. Des collégiens âgés de 13 à 15 ans, se joignant aux adultes, suivent cette formation avec ardeur pour obtenir ce diplôme.

Programme d'étude de l'administration locale japonaise (2^e partie)

Dans la précédente lettre de CLAIR, nous avons publié quelques extraits des comptes rendus des cadres territoriaux français participant à ce programme afin d'étudier l'administration territoriale au Japon. Après quelques jours au siège social de CLAIR à Tôkyô, les huit participants ont séjourné dans une cité bouddhiste dans le département de Wakayama. Une expérience étonnante qu'ils ont accepté de partager avec vous.

Compte rendu de M. Sébastien Masson

Directeur des relations internationales
Ville d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine, 92)

Après notre arrivée au Conseil régional du département de Wakayama, le personnel local nous présente la politique touristique menée au sein du département afin de valoriser et préserver les sites sacrés et chemins de pèlerinage des monts Kii, classés depuis 2004 au Patrimoine mondial de l'Unesco. Alors que le nombre de visiteurs est en augmentation continue depuis une dizaine d'années dans la région (avec un nombre croissant de Français), une large campagne est orchestrée pour soutenir un tourisme vert et « authentique » qui s'appuie sur les richesses naturelles et les produits du terroir. Des équipes de bénévoles sont ainsi formées au « Centre du Patrimoine mondial » pour sensibiliser la population et accueillir les touristes. Parallèlement, le bureau de promotion des marques industrielles a lancé en 2008 un concours dont l'objectif est de promouvoir les produits départementaux de qualité, issus de divers secteurs d'activité (industrie, agriculture, pêche, etc.). Un label « Premia Wakayama » a été créé pour donner une plus grande lisibilité à cette opération auprès des consommateurs.

Le Mont Kôya

Nous partons pour le mont Kôya, 900 m d'altitude, où plusieurs visites et explications sont prévues. Nous sommes accueillis sur place par un bonze suisse chargé de nous faire découvrir ce site classé. Très belle cité, entourée de nombreux temples bouddhistes et shintoïstes qui cohabitent depuis douze siècles en parfaite harmonie



Paysage du mont Kôya.

même si des tensions ont pu surgir lors de la restauration Meiji. Nous sommes accueillis par des fonctionnaires de Kôya-san qui nous exposent la politique générale de la ville et les efforts notables entrepris depuis quelques années pour embellir le paysage urbain. C'est, en effet, l'une des premières communes que nous visitons qui mène une politique active d'enfouissement des réseaux électriques afin de préserver l'environnement naturel. Plusieurs arrêtés municipaux ont été nécessaires pour cette action s'appuyant sur deux lois relatives au parc naturel et à la protection des biens naturels. Notre séjour à Kôya s'achève dans notre *shukubô* (logement réservé aux visiteurs), le Hongaku-in, avant de savourer un dîner végétarien, vêtus du traditionnel *yukata* – la photo s'imposait.

Ce séjour nous a donné l'opportunité de mieux appréhender le rôle et le fonctionnement des collectivités japonaises tout en alternant visites culturelles, immersion dans le mode de vie nippon et instants d'échanges avec nos hôtes particulièrement accueillants. Un programme intense en découvertes et parfaitement orchestré par le CLAIR. Un grand merci à toutes les personnes impliquées dans cette opération. Comme nous célébrons cette année le 150^e anniversaire des relations bilatérales entre la France et le Japon, le voyage a continué avec la programmation plurielle « Couleurs Japon » que la ville d'Issy-les-Moulineaux a proposé de décembre 2008 à février 2009.

Compte rendu de M^{me} Lise Grémont

Directrice général des services
Ville de Saint Vallier (Saône et Loire, 71)

Le programme organisé par CLAIR a entièrement rempli ses objectifs d'échanges permettant l'approfondissement des connaissances économiques et culturelles du Japon et d'établir des comparaisons entre différents pays.

L'étude des relations entre individus, société et culture paraît la plus pertinente dans le long effort de l'homme pour se comprendre lui-même. La plus grande récompense apportée par ce programme d'étude au Japon est, en effet, une meilleure compréhension de nos propres comportements. Ce voyage a permis également de découvrir des particularités économiques inattendues et une société étonnante pour un Français.

L'administration japonaise à l'heure des contraintes budgétaires

Plus l'intégration d'un individu à la culture sociale est parfaite, plus sa contribution au bon fonctionnement de l'ensemble de la société est efficace. Ceci explique peut-être pourquoi l'administration japonaise réussit des changements là où la France peine à les mener.

Tout comme l'administration territoriale française, l'administration japonaise est confrontée à d'importantes contraintes. Ainsi, le nombre de communes au Japon a été réduit de 40 % entre 1999 et 2005. L'organisation territoriale est passée de 3 299 communes à 1 788 en seulement six années. Il est également prévu de fusionner les 47 départements pour créer 8 ou 9 *dôshû* (région). Le département de Wakayama doit réduire ses dépenses de fonctionnement, par conséquent, ses effectifs de personnels seront diminués de 12 % en quatre ans. Il a été prévu d'agir sur les départs en retraite et d'allonger l'âge des recrutements de 29 à 35 ans, aucun autre dispositif n'est apparemment mis en place.

Il est dès lors légitime de penser que l'incomparable facilité avec laquelle les Japonais intègrent certains modèles culturels contribue à modifier l'existant lorsque le besoin s'en fait sentir. Ils s'ajustent aux conditions changeantes et élaborent des réponses efficaces permettant aux individus de fonctionner comme unité sociale.

La participation des femmes

Dans les réunions de travail auxquelles les participants au programme d'étude étaient invités, aucune femme n'était présente comme cadre. Tous les chefs de service étaient masculins. Les femmes japonaises auraient peu de goût pour vivre le rythme de vie des cadres masculins. Est-ce vraiment la seule raison ? Pourtant, lors des dîners organisés par les personnalités du département de Wakayama, des femmes très cultivées étaient présentes. Les modèles culturels du siècle dernier seraient-ils encore bien présents dans la société japonaise ?

L'encadrement japonais qui a rendu notre voyage si constructif est naturellement le bienvenu en Bourgogne. L'échange systématique des coordonnées rend les contacts plus faciles. En ce qui me concerne, je me tiens prête à accueillir ceux qui le désireront afin d'améliorer encore et toujours les relations franco-japonaises des collectivités territoriales.

Compte rendu de M^{me} Sandrine Demoulin

Directeur des formations
CNFPT-ENACT de Montpellier (Hérault, 34)

L'esprit cartésien, dont la France est le berceau, aime à jouer des paradoxes. Selon cette approche, qu'ont a priori de commun un Japon oriental, asiatique et insulaire – et une France occidentale, européenne et continentale – sinon un exotisme réciproque ? C'est selon une autre perspective que se placera cette relation de séjour et d'étude sur l'administration locale japonaise : celle des convergences des réalités locales ainsi que celle de la richesse des perceptions à confronter. Ce rapport, dont il était demandé qu'il soit bref, se poursuivra sur le mode du récit de voyage et sera conclu d'une touche plus personnelle.

Impermanence et continuité

Sentiment profondément ancré dans l'âme japonaise de vivre selon l'impermanence des choses et dans la continuité du temps. Est-ce cela qui permet au Japon de dépasser la tendance française consistant à trop facilement cloisonner les temps – passé, présent et avenir – qui limite d'autant la dynamique d'action ?

Est-il anecdotique de visiter la merveilleuse exposition de *kimono* et de *kosode* (vêtement traditionnel) de la période *Edo* proposée au musée Suntory, puis de croiser



Les huit participants en yukata, l'équipe d'accueil et le bonze.

dans la rue au sortir de la visite, hommes et femmes tokyôïtes, certes minoritaires mais inscrits dans la modernité, vêtus d'un habit de conception inchangée ? Il suffit pour se convaincre du contraire, de faire un instant acte d'imagination comparée, et d'envisager la pareille en France... La mode à l'époque de Louis XIII était aux hauts de chausse, aux chemises de dentelles pour les hommes, les femmes portaient de pesantes robes à coussin.

Est-ce par hasard si le département de Wakayama a mis en œuvre une politique de "tourisme d'expérience" fondée sur la transmission des savoirs ? Ou si ce dernier conçoit la gestion du *Kôya-san* et des chemins de pèlerinage des monts Kii, labellisés Patrimoine mondial de l'humanité, d'abord en sensibilisant et impliquant les générations actuelles en vue de la transmission à celles à venir ?

Nombre de territoires ruraux français, également confrontés à la désertification et au vieillissement de leur population, travaillent aussi sur ce registre de la transmission des patrimoines. Ils peinent sans doute plus que leurs homologues japonais à faire passer le message d'une continuité des savoirs, puisqu'en France, ce qui relève du passé est culturellement considéré comme relevant

Séjour en famille d'accueil,
M^{me} Demoulin et M^{me} Kataoka.



du musée ou bien taxé, avec parfois une pointe d'ironie, de folklorique.

Émotions rares

S'il fallait ne mentionner que deux moments forts, même si ce choix serait injuste car passant sous silence tous les autres, deux mentions spéciales qui dépassent le registre professionnel. D'abord une discussion à Tôkyô avec le Directeur de CLAIR, Kayama Michihiro *San*, qui m'initia au *waka* (poème de 31 syllabes) et me raconta le temps où les fonctionnaires étaient aussi poètes.

Émotion aussi à propos de l'accueil et du séjour à Wakayama au sein de la famille Kataoka. Danser un soir parmi la foule du *matsuri* (festival) de Wakayama, en *getta*, *kimono* et ceinte de l'*obi* qui enserre étroitement la taille. L'occidentale maladroite comprend désormais mieux le port altier et la démarche précieuse des Japonaises en habit traditionnel.

5-7-5, 7-7

Lors du dernier déjeuner avec des représentants de Wakayama, la délégation apprit incidemment que les Français ont parfois la réputation de ne pas tenir leurs promesses. Ayant plaisamment échangé avec Kanda San, Directeur exécutif de la planification, à propos des « trois bleus » qui font la réputation de ce département berceau du *waka*, je m'étais engagée à ce qu'une trace poétique du séjour lui parvienne. La voici, écrite selon la règle des 5 vers de 5, 7, 5 – 7, 7 syllabes, en souvenir de l'occasion rare donnée à la délégation française d'assister, au sortir de la nuit passée au Kôya-san, aux *gongyô* (prières matinales) du temple Hongaku-in :

*Aube bleue, rosée
Kôya-San déjà respire
Temple aux trois lotus*

*Temps du rite et de l'encens,
Étrangère, entre et oubliée*

Retour sur les activités de recherche de CLAIR

Une des missions centrales de notre équipe basée à Paris (actuellement 13 personnes, dont 9 fonctionnaires japonais détachés et 4 personnes recrutées en France) concerne la réalisation d'études sur l'administration territoriale des sept pays de notre champ d'action (surtout la France, mais aussi la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, l'Italie, l'Espagne et le Portugal). Petit tour d'horizon de nos activités dans ce domaine.

Depuis le premier accord de jumelage signé par une commune japonaise en 1955 (entre les villes de Nagasaki et de Saint Paul dans l'État du Minnesota aux États-Unis), les collectivités territoriales japonaises n'ont cessé de développer leurs échanges et partenariats à l'international. À la fin du mois de mars 2008, elles avaient notamment signé des accords de jumelage ou de partenariat avec 1 562 collectivités étrangères (dont près de la moitié étaient américaines et chinoises, et 47 françaises).

L'action internationale des collectivités japonaises a réellement pris son essor au début des années 1980, alors qu'elles cherchaient à accroître leur autonomie par rapport à l'État et que le mot d'ordre du gouvernement Nakasone était *kokusaika* (ouverture à l'international). C'est dans ce contexte que les communes et départements japonais, conjointement avec le ministère de l'Intérieur, ont décidé de mettre sur pied en 1988 une fondation publique qui pourrait servir d'interface dans le domaine de la coopération décentralisée : CLAIR était né.

Le bureau de Paris, ouvert en 1990, est l'une des sept antennes de l'organisation à l'étranger (avec New York, Londres, Singapour, Séoul, Sydney et Pékin). Il est un acteur majeur de la mission d'information des collectivités territoriales japonaises dévolue à CLAIR, sous trois formes principales.

Il peut tout d'abord s'agir d'études ponctuelles qui nous sont commandées par les collectivités ou le ministère de l'Intérieur japonais, sur tous les points susceptibles de nourrir leur réflexion, à l'occasion notamment de l'adoption de nouvelles politiques et réglementations locales ou ayant une incidence locale (fiscalité de l'énergie, taxe professionnelle, comptabilité des partis et groupements politiques, conseils de quartier, mesures de préservation du patrimoine urbain, pour ne citer que quelques exemples récents).

Cette mission d'information prend également la forme d'articles publiés à intervalle régulier dans le mensuel CLAIR Forum, tiré à près de 9 000 exemplaires et diffusé par CLAIR auprès des collectivités et de leurs partenaires (associations locales de coopération et d'échanges culturels internationaux) dans le but de leur ouvrir une fenêtre supplémentaire sur le monde. Les thèmes choisis sont fonction des problématiques les plus pressantes auxquelles sont confrontées les collectivités d'origine du

personnel japonais détaché à Paris (généralement pour une période de deux ans). Les derniers articles concernant la France traitent notamment des mesures anti-tabac, de la gestion par les collectivités de la perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées, ou encore de la décision de la Ville de Paris de confier à un opérateur public unique la gestion de l'ensemble du service de l'eau.

Chaque bureau de CLAIR à l'étranger entreprend enfin des travaux de recherche plus fouillés, réalisés sur une période plus longue et donnant lieu à plusieurs visites d'étude sur le terrain, qui se concrétisent par la rédaction d'un Rapport de CLAIR de 40 à 100 pages. Ces études sont diffusées sur le site Internet de l'organisation, et relayées par ses 64 bureaux au Japon (un bureau dans chacun des 47 départements et dans les 17 communes les plus importantes).

■ Quelques exemples de Rapports de CLAIR récents concernant la France

La France face au morcellement communal

Le système français, avec 87, 3 % des 36 783 communes comptant moins de 2 000 habitants et le rôle désormais central de l'intercommunalité de projet, a de quoi intriguer les Japonais, qui ont de longue date choisi et accepté de procéder à des fusions massives de communes. Après une première grande vague de fusion qui ramena le nombre de communes japonaises de 71 314 en 1888 à 15 859 en 1889, plusieurs lois favorisant les fusions ont en effet fait chuter leur nombre à 3 472 en 1961, et à 1 781 au 1^{er} avril 2009 à la faveur d'une nouvelle « Grande fusion de l'ère Heisei » initiée en 1999.

Les nouvelles politiques locales de déplacements respectueuses de l'environnement

Le retour du tramway, le développement de l'intermodalité et de modes de transports alternatifs (vélos en libre service, autopartage, covoiturage) dans les collectivités françaises ont attiré l'attention de leurs homologues japonaises, qui ont notamment envoyé plusieurs délégations prendre la mesure des réalisations dans ce domaine.

Les grands débats actuels concernant la taxe professionnelle

Il existe au Japon un équivalent de la taxe professionnelle française, assis sur les infrastructures et l'investissement des entreprises. Comme en France, cet impôt fait l'objet de critiques virulentes. Il était donc tout naturel que l'équipe de CLAIR Paris s'intéresse de près aux débats concernant sa réforme.

La redynamisation des cœurs de villes moyennes en France

De nombreuses villes moyennes japonaises souffrent d'un déclin de leur centre. Une étude a donc été menée pour identifier les principales mesures adoptées en France pour mettre en valeur le patrimoine, améliorer l'offre de logements, favoriser la mobilité et dynamiser le commerce de proximité des centres-villes.